

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. II No 10

Montréal, Novembre 1896

50 cts par an

Sages Conseils

Nous cueillons dans l'*Echo de Montmagny* les extraits suivants d'un article bien pensé sur les "Sociétés Mutuels" que notre confrère a publié il y a quelques temps :

" Vous avons ici à Montmagny deux sociétés de secours mutuels les "Forestiers Catholiques", société fondée il y a six ans et "L'Alliance Nationale", fondée à Montréal depuis plusieurs années, existe ici depuis quelques semaines. C'est une des sociétés de secours mutuels les plus puissantes du Canada.

" Jeunes gens, hommes mariés devraient faire partie de l'une ou de l'autre de ces sociétés qui sont également excellentes. En entrant dans ces associations soyez convaincus que les quelques piastres que vous dépenserez pour cette fin sont bien placées. Aujourd'hui vous êtes en excellente santé, survient tout à coup une maladie, un accident, c'est alors que vous jouissez de tous les avantages que vous vous êtes assurés en vous enrôlant dans quelques sociétés de secours mutuels. Malgré les exemples assez fréquents que nous avons sous les yeux depuis quelque temps, démontrant avec une évidence merveilleuse les avantages qu'il y a d'appartenir à nos sociétés mutuelles, nombre de personnes restent indifférentes, et cette différence est trouvée d'une manière plus enracinée peut-être chez un certain nombre de femmes qui pourtant ont tant à bénéficier de ces avantages.

" Nos sociétés mutuelles canadiennes ont pour but de faire aimer et respecter notre langue, nos traditions, nos usages et d'établir entre les membres une confraternité indissoluble. C'est un but noble et patriotique que nos sociétés poursuivent avec un succès des plus encourageants.

" Cette confraternité qui existe entre les membres d'une même société entraîne nécessairement l'amitié mutuelle qui se manifeste avec plus de force aux jours du malheur.

" Et dire que certaines femmes réfléchissent assez peu pour empêcher leur mari d'entrer dans ces associations.

" Si l'on est riche, très bien, on peut se suffire à soi-même et se passer de la protection fraternelle, mais si on ne l'est pas il faut regarder à la vie de la famille. Ne doit-on pas convenir qu'il est de notre intérêt et de notre devoir même d'appartenir à ces sociétés.

" Si vous aimez votre épouse, si vous aimez vos enfants, si vous vous aimez vous-même vous vous empresserez de vous enrôler dans ces sociétés mutuelles qui assurent pour vous et ceux qui vous sont chers des protections, des avantages pour les jours où le malheur frappera à votre porte.

" Une simple réflexion, un simple élan d'amour pour ceux que l'on aime vous engagera à vous enrôler dans l'une ou l'autre ou plutôt dans plusieurs de nos sociétés mutuelles."

La Mutualité

Le grand économiste français Adolphe Coste dit dans son livre, "La richesse et le bonheur," ce qui suit au sujet de la mutualité :

"L'association libre et pleinement désintéressée, s'organisant pour tirer parti des cotisations de tous et les utilisant au profit de chacun : voilà une combinaison admirable, qui réunit les avantages de la solidarité à ceux de l'initiative particulière !"

Discours

prononcé par M. le Dr Daigle, lors de la présentation d'un drapeau d'honneur au Cercle Jeanne d'Arc, par M. le Président Général.

M. LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu m'adresser des éloges personnelles, en considération du travail que nous avons essayé de faire pour l'Alliance Nationale. Je pourrais répondre de celui qui travaille pour une société comme l'Alliance Nationale, ne fait que son devoir. Mais s'il y a quelque mérite à faire son devoir en telles circonstances, je dois dire que ce mérite revient beaucoup plus à mes confrères du Cercle Jeanne d'Arc, qu'à moi-même ; parce que je n'ai été que leur humble compagnon de travail. Aussi, est-ce mon devoir de le faire connaître, et leur remettre la large part qui leur revient dans ces éloges. Les ayant vus de près, puisque j'ai travaillé avec eux, je puis attester leur zèle et leur dévouement ; et je dois leur rendre ce témoignage, qu'ils ont eu réellement à cœur les intérêts de l'Alliance, qu'ils se sont efforcés de les promouvoir par tous les moyens légitimes et honorables à leurs disposition. Les peines, les démarches, les sacrifices n'ont pas été comptés. Je voudrais citer les noms de tous ceux qui se sont dévoués, je ne le puis, mais je crois devoir mentionner, du moins, ceux qui se sont particulièrement distingués et à qui nous devons le plus.

Nous devons beaucoup à M. Sauvageau, Substitut du Président Général, qui s'est imposé de grands sacrifices lors de la fondation du Cercle, et qui a été depuis un de nos officiers les plus dévoués ; à M. Hamelin notre président actuel, qui a su donner le bon exemple et payer de sa personne en toutes circonstances, à M. Courtois, notre ponctuel vice-président ; à notre impeccable trésorier M. Dépatie, qui a si bien gardé la caisse des malades ; à nos deux secrétaires dévoués MM. Bergeron et Duhamel ; à notre commissaire-ordonnateur M. Lanctot, que je pourrais appeler l'homme de la situation ; à M. Fournier le héros du dernier concours ; à M. Mathieu, l'artiste décorateur dont vous connaissez le goût et le talent ; à M. Bourgeois, notre impressario et chef d'orchestre ; à nos anciens président et substitut MM. Lajeunesse et Martineau ; à nos ex-commissaires MM. Morin et St-Germain ; à M. Brouillette, à M. Daunais notre digne représentant dans la fête de ce matin ; à MM. T. Dépatie, Demers, Paris et autres qui se sont dévoués au service de l'Alliance Nationale, et ont fait du Cercle Jeanne d'Arc, l'honneur de cette belle association et l'honneur des jeunes gens.

Je dois rendre un hommage particulier au R. P. Tranchemontagne ; et, il est aussi de notre devoir de reconnaître les éminents services qui nous ont été

rendus par les R.R. P.P. Oblats. Je les remercie sincèrement au nom des membres du Cercle, au nom de la jeunesse de ce quartier que le Cercle représente, et au nom de nos familles, qui reposent sur cette jeunesse toutes leurs espérances.

Nous devons aussi des remerciements au public, qui a manifesté de si vives sympathies pour nos jeunes gens. Si nous devons nos derniers succès, un peu à notre travail, nous devons nos premiers succès, à l'accueil sympathique que nous avons rencontré dans la population de ce quartier. Dans un concours de popularité, elle nous a accordé les deux tiers de ses suffrages, malgré la valeur incontestable et incontestée de nos adversaires. Sa présence ici ce soir, est une preuve qu'elle a continué de s'intéresser à nous, et qu'elle se réjouit de nos succès.

Nous devons des remerciements à nos vieux confrères de l'Alliance Nationale qui ont, eux aussi, applaudi de bon cœur à nos succès, et nous ont donné, ce soir, un gage de l'intérêt qu'ils nous portent. On dit que les plus jeunes dans une famille sont toujours les plus gâtés. On le croirait sans peine à la bienveillance et à la délicate attention qui nous sont portées par nos frères aînés de l'Alliance Nationale. Du reste nos succès sont leurs succès, et nous sommes heureux de les partager avec eux, parce que nous travaillons dans l'intérêt d'une même cause qui nous est chère à tous, et que de plus, si nous avons fait quelque chose pour le succès de cette cause, ils en ont un peu le mérite attendu que nous avons suivi, en cela, les bons exemples qu'ils nous ont eux-mêmes donnés. Quand on est jeune, on cherche toujours à imiter : on cherche à imiter les bons et les mauvais exemples. C'est pour cela, paraît-il, qu'on nous fait apprendre l'histoire, dans laquelle on a soin de nous citer surtout les bons modèles. On nous décrit avec soin la vie des grands citoyens et des grands bienfaiteurs de l'humanité. On évoque leur mémoire : on les fait passer devant nous avec le cortège de leurs actions généreuses et de leurs nobles entreprises ; drapés et couronnés du bien qu'ils ont fait à leurs frères et à l'humanité. C'est le but, l'utilité et la philosophie de l'histoire. Il eut été facile de nous citer des modèles et de beaux exemples à imiter dans les vieilles pages de notre histoire ; mais il n'a pas même été nécessaire de les ouvrir, nous avions de vivants modèles devant nous.

En cherchant à promouvoir les intérêts de l'Alliance Nationale, les membres du Cercle Jeanne d'Arc ont en effet suivi les bons exemples qui leur ont été donnés par M. le Président Général, nos Hauts Officiers et nos fondateurs. Ils ont imité leurs vieux confrères des Cercles St-Pierre, Bourget, Maisonneuve, Sacré-Cœur, Mont-Royal, St-Henri, St-Joseph, Hochelaga, Beauharnois, St-André, St-Valier et autres. Ils ont suivi l'entraînement, partagé le zèle de tous nos membres qui, dans l'espace de trois années, ont su faire de l'Al-

liance Nationale, une de nos associations les plus belles, les plus grandes et les plus prospères.

Si vous voulez d'autres raisons, pour expliquer le dévouement des membres du Cercle Jeanne d'Arc, aux intérêts de cette société ; je vous dirai que l'Alliance leur a plu à cause de son but noble, élevé et patriotique, et qu'elle les a gagnés sans peine à sa cause.

Ils ont admiré son programme et son organisation, la sagesse de ses Statuts, la supériorité de son système économique et financier ; ils ont eu fois dans son avenir, dans les promesses de ses fondateurs, et ils sont entrés avec confiance dans ses rangs.

Ils aiment l'Alliance Nationale, parce qu'ils la croient destinée à rendre les plus grands services à notre nationalité. On a longtemps cherché un moyen pratique, de conserver le caractère national à nos Canadiens, que les nécessités de la vie ou les caprices de la fortune, ont éloignés de leurs foyers et dispersés sur cette terre d'Amérique, au milieu des populations de foi et de langue étrangères, qui nous entourent. Ce moyen pratique MM. les fondateurs de l'Alliance Nationale nous l'ont donné. Par l'entremise de cette association, qui aura son principal foyer et son centre d'action dans la Province de Québec, le boulevard de notre nationalité, nous relierons et unirons les membres épars de la grande famille canadienne. Cette union ne sera pas une union passagère, fondée sur un sentiment seul, dont il faut toujours craindre l'inconstance et la versatilité, quelque bon que soit ce sentiment et quelque soit la valeur de ceux qui l'approuvent ; elle sera, grâce à cette organisation, une union solide, permanente et durable, une union de tous les jours et de tous les instants, maintenue et cimentée par le lien puissant de la bienfaisance et de la fraternité.

Nos Cercles en même temps qu'ils seront des foyers de bienfaisance, seront aussi des foyers de culture et de formation ; des serres chaudes où le patriotisme sera cultivé en toutes saisons, où l'amour du passé, le respect des institutions et tout ce qui compose le vrai patriotisme, devra croître et se développer. Ils seront enfin des foyers d'organisation, où nous irons préparer nos armes pour les grandes luttes que nous aurons à soutenir, pour la conservation et la revendication de nos droits.

La Province de Québec sera le foyer et le centre d'action de cette organisation ; Montréal sera un de ses postes les plus avancés, et nous avons cru que la partie Est de Montréal, que le vieux quartier canadien-français, le vieux faubourg de Québec si patriote et si national, devrait occuper une place d'honneur et se mettre dans les premiers rangs !

Une autre raison explique plus particulièrement encore, l'intérêt que nos jeunes gens ont porté à l'Alliance Nationale.

La pensée des fondateurs de cette association a été croyons-nous, de pourvoir aux besoins futurs de notre

nationalité. Entouré de toutes parts par des peuples d'origine différente à la sienne, à la fois dispersé et envahi par le fléau de l'émigration, noyé en quelque sorte dans l'immense agglomération de toutes les races que le vieux monde a jeté sur le nouveau, le peuple canadien avait besoin pour résister à cet envahissement et se maintenir dans son intégrité, d'une complète et solide organisation, se ramifiant et allant jusque dans ses couches les plus profondes, l'absorbant et le pénétrant jusqu'à la moëlle de ses os. Guidé par la colonne lumineuse de sa foi et de ses convictions religieuses, il devait atteindre sûrement son but ; mais il lui fallait rester les yeux fixés à cette colonne lumineuse ; il lui fallait marcher avec ordre et discipline, préparer ses moyens de défense et se tenir prêt à soutenir la lutte au besoin. Les fondateurs de l'Alliance Nationale lui ont tracé le plan de cette organisation, qu'ils ont voulu léguer à ses générations futures pour les unir et les protéger. Or nos jeunes gens appartiennent à la première de ces générations qui s'avancent pour recueillir ce legs, cet héritage. Rien d'étonnant donc qu'ils l'aient accueillie avec reconnaissance et saluée avec enthousiasme.

Nous croyons que toute la jeunesse canadienne-française accueillera comme nous cette belle association. Le patriotisme n'est pas éteint chez nous, et il n'est pas destiné à s'éteindre. Nous en avons eu des preuves dans l'Alliance Nationale, et nous devons avoir confiance. Il n'est pas destiné à perdre ses feuilles et à sécher sur place, le vieil arbre qui a déjà reçu la sève des générations glorieuses qui nous ont devancés. Non. La sève qui s'élabore et qui monte actuellement est encore, Dieu merci, une sève riche et abondante.

L'Alliance Nationale comme une mère intelligente a tourné ses regards du côté de la jeunesse, et c'est sur elle nous a-t-on dit qu'elle fonde une partie de ses espérances.

Nous avons vu qu'il existait dans la génération actuelle, des hommes de tête et de cœur, capables d'inspirer et de diriger la jeunesse ; mais il est peut-être difficile d'enrôler tous les hommes de cette génération sous la bannière de l'Alliance Nationale ; parce qu'ils sont en partie enrôlés déjà dans d'autres associations venues avant la nôtre. Il n'en est pas ainsi de la jeunesse ; elle n'a été nulle part embauchée ; elle est encore libre et elle appartient de droit à l'Alliance Nationale. Celle-ci, nous l'espérons, ne permettra pas à d'autre d'y toucher, et encore moins de s'en emparer. Elle ira au devant de la jeunesse qui l'attend ; nous en avons eu des preuves chez nous, où l'Alliance a été acclamée par nos jeunes gens.

L'expérience qui a été faite ici avec succès, peut être tentée ailleurs. Nous croyons qu'il est possible d'organiser, dans les grandes paroisses et dans toutes les villes, des Cercles composés de jeunes gens, qui

viendront comme dans le Cercle Jeanne d'Arc, se former à l'esprit de notre association, connaître son but, étudier ses statuts, s'habituer à son administration, et nous aider à réaliser dans un avenir prochain l'idéal que nous poursuivons.

Pourquoi les Ecossais ne vont pas en paradis

LÉGENDE

Il y a longtemps, longtemps, si longtemps que l'histoire ne nous a jamais dit au juste quand un roi d'Ecosse fit une guerre terrible à tous les autres rois du monde. La valeur écossaise prévalut et le roi orgueilleux et tout joyeux de ses succès, fit mander son premier ministre, Lord Alexander, et lui dit :

—Eh bien, Sandy, qu'en penses-tu ? Reste-t-il un roi que nous puissions conquérir.

—Qu'il plaise à votre Majesté, je connais un roi que vous ne vainquerez jamais.

—Ah ? Et quel est celui-là, Sandy ?

Lord Alexander, élevant pieusement son regard en haut, répondit : — Le Roi du Ciel.

Le roi d'Ecosse ne comprit pas, mais, ne voulant pas avouer son ignorance, il dit aussitôt :

—Dépêchez-vous, Sandy, allez trouver ce roi et dites-lui qu'il m'abandonne son royaume, car s'il ne le fait de bon gré, je le lui arracherai de force, et faites attention, Sandy, ne revenez vers moi qu'après avoir exécuté mon ordre. Lord Alexander se retira bien embarrassé, mais il rencontra un prêtre à qui il se confia, et rassuré par lui, il se présenta de nouveau devant le roi.

—Eh bien, Sandy, dit le monarque, avez-vous vu le Roi du Ciel ? Et que dit-il ?

—Qu'il plaise à Votre Majesté, j'ai vu un de ses ministres.

—Bien. Et que dit-il ?

—Il dit que Votre Majesté, n'a qu'à demander son royaume et qu'il le lui donnera.

—A-t-il été si poli que cela ? s'écria le roi dans un élan de magnanimité. Retournez vers lui au plus vite, Sandy, et dites-lui qu'en échange de sa courtoisie, je lui promets que jamais Ecossais ne mettra le pied dans son royaume.

Le mal que l'esprit se plaît à dire des femmes est la rançon du bien que le cœur aime à en penser.—G. M. VALTOUR.

Julien l'Apostat

Julien avait gouverné la Gaule avec sagesse durant sept ans ; au moment de conduire son armée au-delà des Alpes et de commencer la guerre civile, il offrit en secret un sacrifice à Bellone (361). Tout se préparait pour une lutte à main armée entre lui et Constance, lorsque ce dernier mourut. Tout l'empire se soumit à Julien.

Le paganisme remonta sur le trône avec l'empereur apostat, et l'ère des persécutions fut un moment rouverte.

Mais ce fut surtout par la ruse, la séduction, le ridicule et la calomnie la plus infâme, que Julien s'attacha à détruire la foi.

Adonné à la superstition et à la magie, se croyant en rapport avec les divinités de l'Enfer et de l'Olympe, l'empereur donna au monde le triste spectacle de la révolte contre la vérité. Il revêtit le manteau des Stoïciens, porta comme philosophe la barbe longue, et manifesta hautement l'intention de restaurer le paganisme.

Julien eut des qualités brillantes, de l'esprit, de l'instruction, de la tempérance, du courage, quelquefois même de la générosité ; mais ces qualités étaient gâtées par la vanité et l'ostentation.

Tout en proclamant la tolérance, il prit contre les chrétiens les mesures les plus vexatoires ; il y eut des confesseurs et des martyrs à Gaza et à Ascalon. Julien interdit aux chrétiens d'enseigner les belles lettres, de plaider et de se défendre en justice, et il dépouilla leurs églises.

Il prétendait obliger les chrétiens à pratiquer les conseils évangéliques : la pauvreté, le support des outrages.

Pour donner un démenti aux prophéties, il voulut rebâter le temple de Jérusalem, mais il en fut miraculeusement empêché.

Dieu permit que cette épreuve ne durât que deux ans. Dans une expédition contre la perse. Julien soumit l'Arménie et la Mésopotomie, franchit le Tigre, prit Ctésiphon, et s'avança dans l'Assyrie ; ce pays ayant été dévasté par l'ennemi, Julien voulut revenir en arrière ; mais il fut blessé par un cavalier perse, et mourut la nuit suivante, en subissant la douleur d'être vaincu par le Galliléen, dont il avait profané les autels (363).

Soigne bien ta vigne, tu n'auras pas besoin d'envier celle de ton prochain.—*Proverbe grec.*

Rayons d'Automne

Le soleil, lentement descend à l'horizon,
L'azur s'empourpre et prend un éclat métallique,
Un reflet vague et clair, du ciel mélancolique
Tombe, et vient doucement caresser le gazon.

C'est l'adieu, c'est la mort de la tiède saison ;
Dans les vallons poudreux erre un souffle mythique ;
Les grands bois dépouillés n'ont plus leur voix magi-
Et de l'âme de tout s'exhale une oraison. [que

Et, de ce doux trépas formant l'apothéose,
Le saint rayonnement respandit et se pose
Sur les rêves éteints et les rameaux jauniss.

—Puisque tout doit mourir, puisque, sans qu'il s'étonne
Mon regard se perdra dans les bleus infinis,
Je voudrais que ce fût par un beau soir d'automne !

JEAN COURDIL.

Positivement Insultant

Un notaire qui était occupé à mettre à jour les affaires d'une succession fut passablement ennuyé en s'apercevant de la perte de certains papiers et lettres.

Le défunt avait été une personne sans précaution et il avait égaré divers documents, très importants pour ses héritiers. Etant mort subitement il n'avait pu donner aucune instruction à son notaire.

Ce dernier avait un ami qui croyait en la "clairvoyance" et la "seconde vue". L'ami alla trouver une femme qui était la septième fille d'une septième fille et qu'on prétendait posséder le don de tout deviner. Il lui parla des recherches du notaire pour retrouver les papiers en question.

La clairvoyante, ou la diseuse de bonne aventure, comme vous voudrez l'appeler, s'en fut voir le notaire.

Le notaire était sceptique.

—Je crois réellement que je puis retrouver ces papiers pour vous, dit-elle. Si vous voulez m'employer je vais au moins faire des efforts dans ce sens. Il y a quelques semaines j'ai trouvé un testament perdu, pour une famille qui demeure non loin d'ici.

—Vous croyez réellement que vous pouvez retrouver ces documents ?

—J'en suis parfaitement certaine.

—Alors, allez, retrouvez-les et je vous récompenserai généreusement.

—Mais vous devez malider ainsi que les parents du défunt. Il faut me conduire à son ancienne résidence et me mettre en communication avec l'entourage au milieu duquel il vivait.

—Impossible ! Je ne suis pas pour me donner tout ce trouble. D'ailleurs je pense que vous êtes une imposteur.

La femme lui lança un regard de mépris et sortit de la chambre.

Cinq minutes plus tard elle faisait de nouveau son apparition dans le bureau. Elle paraissait agitée.

—Pardonnez-moi si je reviens, dit-elle, mais ai-je laissé une petite valise noire ici ? Je ne voudrais pas la perdre pour tout l'or au monde.

—Je ne l'ai pas vue. Vous ne vous rappelez pas où vous l'avez laissée ?

—Je ne m'en doute pas.

—Cela ne devrait pas vous embarrasser ! Si vous pouvez trouver des documents perdus depuis six mois, vous ne devriez pas avoir de difficulté à trouver une valise à main que vous avez perdu il y a dix minutes.

—Vous êtes positivement insultant, dit la septième fille d'une septième fille et elle quitta le notaire pour toujours.

A travers les Auteurs Célèbres

LA VIE HUMAINE

Les hommes passent comme les fleurs qui s'épanouissent le matin, et qui le soir sont flétries et toulées aux pieds. Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide ; rien ne peut arrêter le temps qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile. Toi-même, ô mon fils, mon cher fils, toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose : tu verras changer insensiblement les grâces riantes, les doux plaisirs qui l'accompagnent ; la force, la santé, la joie, s'évanouiront comme un beau songe, il ne t'en restera qu'un triste souvenir ; la vieillesse languissante et ennemie des plaisirs viendra rider ton visage, courber ton corps, affaiblir tes membres, faire tarir dans ton cœur la source de la joie, te dégoûter du présent, te faire craindre l'avenir, te rendre insensible à tout, excepté à leur douleur. Ce temps te paraît éloigné, Hélas ! tu te trompes, mon fils, il se hâte, le voilà qui arrive ; ce qui vient avec tant de rapidité n'est pas loin de toi, et le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. Ne compte donc jamais, mon fils, sur le présent ; mais soutiens-toi dans le

sentier rude et âpre de la vertu par la vue de l'avenir. Prépare-toi, par des mœurs pures et par l'amour de la justice, une place dans l'heureux séjour de la paix.

(FÉNELON.)

LA JEUNESSE

Vous dirai-je en ce lieu ce que c'est qu'un jeune homme de vingt-deux ans ? Quelle ardeur, quelle imagination, quelle impétuosité de désirs. Cette force, cette vigueur, ce sang chaud et bouillant semblable à un vin fumeux, ne leur permet rien de rassis ni de modéré. Dans les âges suivants on commence à prendre son pli, les passions s'appliquent à quelques objets, et alors celle qui domine ralentit du moins la fureur des autres : au lieu que cette verte jeunesse, n'ayant rien encore de fixe ni d'arrêté, en cela même qu'elle n'a point de passion dominante par-dessus les autres, elle est emportée, elle est agitée tour à tour de toutes les tempêtes des passions, avec une incroyable violence. Là les folles amours ; là le luxe, l'ambition et le vain désir de paraître, exercent leur empire sans résistance. Tout s'y fait par une chaleur inconsidérée ; et comment accoutumer à la règle, à la solitude, à la discipline, cet âge qui ne se plaît que dans le mouvement et dans le désordre, qui n'est presque jamais dans une action composée, et qui n'a honte que de la modération et de la pudeur ; certes, quand nous nous voyons penchans sur le retour de notre âge, que nous comptons déjà une longue suite de nos ans écoulés, que nos forces se diminuent, et que, ce passé occupant la partie la plus considérable de notre vie, nous ne tenons plus au monde que par un avenir incertain : ah ! le présent ne nous touche guère. Mais la jeunesse, qui ne songe pas que rien ne lui soit encore échappé, qui sent sa vigueur entière et présente, ne songe aussi qu'au présent, et y attache toutes ses pensées. Dites-moi, je vous prie, celui qui croit avoir le présent tellement à soi, quand est-ce qu'il s'adonnera aux pensées de l'avenir ? Quelle apparence de quitter le monde, dans un âge où il ne se présente rien que de plaisant ? Nous voyons toutes choses selon la disposition où nous sommes ; de sorte que la jeunesse, qui semble n'être formée que pour la joie et pour les plaisirs, ah ! elle ne trouve rien de facheux ; tout lui rit, tout lui applaudit. Elle n'a point encore d'expérience des maux du monde, ni des traverses qui nous arrivent, de là vient qu'elle s'imagine

qu'il n'y a point de dégoût, de disgrâce pour elle ; comme elle se sent forte et vigoureuse, elle bannit la crainte, et tend les voiles de toutes parts à l'espérance qui l'enfle et qui la conduit.

Vous le savez, de toutes passions, la plus charmante, c'est l'espérance. C'est elle qui nous entretient et qui nous nourrit, qui adoucit toutes les amertumes de la vie ; et souvent nous quitterions des biens effectifs, plutôt que de renoncer à nos espérances. Mais la jeunesse téméraire et malavisée, qui présume toujours beaucoup, à cause qu'elle a peu expérimenté, ne voyant point de difficultés dans les choses, c'est là que l'espérance est la plus véhémement et la plus hardie ; si bien que les jeunes gens, enivrés de leurs espérances, croient tenir tout ce qu'ils poursuivent ; toutes leurs imaginations leur paraissent des réalités ; ravis d'une certaine douceur de leurs prétentions infinies, ils s'imaginaient perdre infiniment, s'ils se départaient de leurs grands desseins ; surtout les personnes de condition, qui étant élevées dans un certain esprit de grandeur, et bâtissant toujours sur les honneurs de leur maison et de leurs ancêtres se persuadent facilement, qu'il n'y a rien à quoi ils ne puissent prétendre.

(BOSSUET.)

Ne rudoyez pas !

Ne rudoyez pas le petit garçon dont les vêtements sont usés à la corde. Quand Edison, l'inventeur du téléphone, est arrivé à Boston, il portait des pantalons tout rapiécés. — Ne rudoyez pas le petit garçon dont les parents sont ignorants. Les plus grands poètes, les plus grands savants étaient les enfants de parents qui ne connaissaient pas une lettre. — Ne rudoyez pas le petit garçon qui choisit un métier humble. Il y en a qui se sont élevés aux plus hautes positions sociales. — Ne rudoyez pas le petit garçon qui a une infirmité. Milton était aveugle. — Ne rudoyez pas le petit garçon qui a de la peine à apprendre ses leçons. Bien souvent ce sont ceux qui atteignent la célébrité. — Ne rudoyez pas le petit garçon qui bégaye. Démosthènes, le plus grand orateur de l'antiquité, a vaincu une voix désagréable. — Ne rudoyez personne, non pas parce qu'un jour elle pourrait vous devancer dans la course de la vie, mais parce que cela n'est ni gentil, ni bien, ni chrétien.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1896

AVIS

10 Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

20 Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

30. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

40 Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

50 Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

Ici et là

Le véritable esprit de la Fraternité veut que nous nous aidions les uns les autres à supporter le fardeau de la vie.

Nous attirons l'attention des sociétaires et particulièrement des secrétaires-financiers sur l'article intitulé: *L'indemnité des retardataires*.

Le surplus de la Caisse de Dotation au 1^{er} octobre dernier était de \$59,941.50. Il y a un an il n'était que de \$32,525.60, soit une augmentation de \$27,415.92.

Lecteur, lorsque vous avez lu ce journal prêtez-le à votre voisin. Qui sait, si par cette propagande inconsciente, vous n'apporterez pas le bien être dans une autre famille?

Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir le joli discours que notre distingué confrère M. le Dr Daigle, a prononcé dernièrement et que nous reproduisons en entier dans ce numéro.

90 cents par mois permettent à un homme de 33 ans de prendre une assurance de \$1000 dans l'Alliance Nationale. Aucun homme ne peut trouver une excuse pour ne pas mettre sa famille à l'abri de la misère, au cas où il mourrait.

C'est maintenant le moment pour vous de faire entrer votre ami dans l'Alliance. Les délais sont dangereux, plus vous attendrez, plus cela coutera cher. La maladie peut venir et mettre fin à une existence ou rendre une personne incapable de lutter dans les combats de la vie.

Le Secrétaire-Général va envoyer incessamment, à chaque Cercle, un certain nombre d'exemplaires du texte des amendements aux Statuts qui ont été adoptés à la dernière session du Conseil Général. Nous invitons les officiers des différents Cercles à les étudier avec soin.

Combien de fois avons-nous vu des veuves laissées sans un dollar pour qui \$1000 auraient été une fortune? Est-ce qu'un homme qui assume les responsabilités de la vie matrimoniale remplit son devoir vis-à-vis son épouse et la société en n'épargnant pas un montant qui lui permettra de vivre sans recourir à la charité publique au jour où il ne pourra plus gagner le pain de sa famille? Cet homme ne doit-il pas s'assurer?

Conformément aux amendements aux statuts, adoptés par le Conseil Général, à sa dernière session, les Cercles devront procéder à l'élection générale de leurs officiers à la première assemblée de décembre prochain au lieu de janvier comme autrefois.

Nous rappelons aux Secrétaires-Financiers et aux Trésoriers des Cercles qu'ils doivent soumettre, avant les élections, un rapport de leur administration vérifié par les auditeurs.

L'indemnité des retardataires

Dans toute institution bien organisée il faut des règles qui en assurent le fonctionnement avec le minimum d'inconvénient et le maximum d'efficacité.

Les sociétés de bienfaisance ayant pour but l'assurance au plus bas prix possible, afin de la mettre à la portée des petites bourses, ne peuvent avoir recours, dans la pratique à des moyens dispendieux pour opérer la rentrée des fonds.

Le principe du paiement de la prime par anticipation est de l'essence même du contrat d'assurance. Ainsi le veulent la raison et la jurisprudence.

Quel moyen devra-t-on prendre pour assurer ce paiement à l'échéance ?

Dans les compagnies d'assurance, si la prime n'est pas payée avant l'arrivée de l'année suivante, après que le risque a commencé à courir, en règle presque invariable l'assurance est terminée par le fait même.

Certaines sociétés de secours mutuels ont adopté le même principe et leurs membres sont suspendus le premier jour du mois si les contributions n'ont pas été payées avant. Ainsi on le voit pour une négligence, pour un jour de retard on peut perdre tous les droits à une indemnité si le malheur nous frappait.

D'autres sociétés de bienfaisance — et c'est le cas général parmi nos sociétés canadiennes-françaises — n'accordent aucun bénéfice en maladie aux membres arriérés dans le paiement de leurs contributions et ils restent dans cet état pendant un laps de temps égal à celui du retard, après avoir réglé. Ce qui en certains cas peut faire perdre \$20, \$30, \$50 à un membre malade.

Nous ne mentionnons pas ces faits pour les critiquer, mais seulement pour démontrer avec plus de force que dans toutes les sociétés dont l'objet principal est l'assurance, on a dû adopter des règles sévères propres à contraindre les membres négligents à remplir leurs obligations ponctuellement et assurer ainsi une bonne administration.

Quel mode l'Alliance a-t-elle adopté pour atteindre ce même résultat : celui de la rentrée des fonds au temps dû ?

Elle a adopté un moyen moins rigoureux, mais suffisant pour être efficace.

Par les articles 190 et 196 des Statuts on voit que les contributions sont payables avant le premier de chaque mois. Néanmoins deux mois de grâce sont accordés au sociétaire arriéré et ce n'est que le premier jour du troisième mois qu'il est suspendu s'il n'a pas encore payé, ainsi que l'énonce l'article 310 des Statuts. Après cette dernière date, s'il est en bonne santé, il lui est donné un autre délai de deux mois pour se faire réintégrer.

Ces délais n'ont pas été accordés pour que les membres ne se soucient pas de la date d'échéance régulière. Quelques uns semblent le croire mais ils se trompent, car l'article 191 bis a même fixé une pénalité contre les sociétaires qui sont en retard tout en étant encore dans le délai de grâce.

L'article plus haut cité décrète que quiconque n'aura pas payé ses contributions avant le premier jour du mois versera en outre, lorsqu'il soldera, une indemnité ou amende de cinq centins par \$500 (sur le chiffre de son certificat de dotation) pour chaque mois et partie de mois pendant lesquels il a été en défaut.

Il serait ridicule de se plaindre de la rigueur de cette pénalité, car on n'a qu'à la comparer à celles imposées dans les autres sociétés pour se convaincre du contraire.

Mais il y a plus ! Le produit de ces indemnités est versé à la caisse générale du Cercle, ce qui permet au Cercle d'établir une cotisation mensuelle moins élevée pour pourvoir à ses frais d'administration. Et, comme ce sont généralement les gens à l'aise qui négligent de payer leurs contributions à l'échéance, c'est l'ouvrier qui en bénéficie par cette réduction du taux de la cotisation mensuelle.

On nous dit qu'il a été question dans un Cercle de ne pas exiger des membres le paiement de cette indemnité.

De quel droit ce Cercle en agirait-il ainsi ? Les Cercles sont soumis aux Statuts qui régissent l'Alliance et ils ne peuvent en enfreindre les dispositions formelles sans devenir en faute eux-mêmes.

Au reste, les secrétaires-financiers, par les dispositions des statuts, par leur engagement d'office et par leurs cautionnements ne peuvent pas, — lors même que leur Cercle l'ordonnerait — se soustraire aux obligations que les Statuts et notamment l'article 196 leur imposent.

EXTRAITS DU RAPPORT DU MEDECIN-EN-CHEF

Avant d'entrer en matière, permettez-moi de remercier mes collègues du bureau exécutif de leur haute confiance et de la latitude qu'ils m'ont accordée dans l'exercice de mes fonctions de médecin réviseur. Je veux aussi déclarer qu'en général je dois mes félicitations aux médecins examinateurs des cercles, pour le zèle et le travail qu'ils ont déployés au bénéfice de l'Alliance Nationale. Plusieurs officiers et membres de l'association en maintes occasions nous ont été d'un aide précieux lorsque nous leur avons fait la demande de renseignements nécessaires pour le choix des candidats. C'est avec de tels membres que le succès de notre association est assuré ; car tous ont compris que nos progrès dépendent non-seulement de la quantité, mais surtout de la qualité de nos membres.

CAISSE DE DOTATION

ADMISSION DES MEMBRES

Au premier juillet 1894, Mr. le Secrétaire-Général annonçait un effectif de 1589 membres en règle. Depuis, grâce au travail sérieux d'organisation, l'association a fait un progrès sensible dans la voie du développement.

Voici le nombre d'examens médicaux qui nous ont été soumis pour la révision durant les deux dernières années.

1894-95			1895-96	
Certificat de \$ 500.....	356		Certificat de \$ 500.....	339
" " 1,000.....	695		" " 1,000.....	1,084
" " 2,000.....	108		" " 2,000.....	65
" " 3,000.....	27		" " 3,000.....	21
Total.....	1,186		Total.....	1,509

Grand total, 2695. Refusés, 266.

La moyenne des membres refusés serait donc de 10%, chiffre assez considérable et qui démontre quelle précaution nous devons apporter dans le choix de nos membres. Les causes les plus fréquentes de refus ont été les suivantes : les tendances héréditaires à la tuberculose pulmonaire, aux maladies organiques du cœur, les diathèses cancéreuses et rhumatismales.

Quoique nous ayons eu à déplorer la perte de plusieurs de nos membres, nous devons nous déclarer très satisfaits de ce que le nombre en soit aussi restreint. En effet, si nous nous en rapportons aux données fournies par l'inspecteur des assurances dans un de ses rapports, nous voyons que nous avons été loin d'atteindre le chiffre de mortalité constaté par l'expérience dans les premières années de toute organisation s'occupant d'assurance sur la vie..... Or, dans l'Alliance Nationale, avec un effectif de 1,500 membres pour la première année, nous n'avons eu aucune mortalité. La seconde année avec un contingent de 2,300 membres, nous n'avons eu que huit mortalités. Dans la troisième année, nous comptons au-delà de 3,000 membres, et notre mortalité n'a été que de quatorze sujets.

En examinant bien les causes de mortalité, l'on voit que les maladies des voies respiratoires ont la prépondérance. La phtisie que l'on pourrait appeler *maladie nationale*, semble fournir le plus fort pourcentage. Cependant, rien dans l'examen médical de ces membres ne faisait prévoir cette cause de mortalité. Aurait-on péché par manque d'auscultation ou de percussion? A tout événement, nous avons la preuve de ce que

J'ai voulu souvent démontrer aux médecins examinateurs, à savoir que l'on ne saurait trop attacher d'importance aux affections pulmonaires et aux tendances que cette maladie fournit par l'hérédité.

BÉNÉFICES DES INVALIDES

Nous n'avons que deux titulaires aux bénéfices des invalides. Ces demandes nous ont été faites dans le mois d'août 1896. Le premier cas a pour cause un sujet rendu à la troisième période de la phtisie pulmonaire, le second est un diabétique.

CAISSE DES MALADES

Il nous est impossible de vous donner, d'une manière bien précise, un relevé de la caisse des malades au point de vue médical, attendu qu'un trop grand nombre de cercles n'ont pas envoyé les renseignements nécessaires. Cependant, si l'on s'en rapporte aux données qui nous sont fournies, on peut juger que les cercles en général ont été peu éprouvés par la maladie. Il n'en pouvait être autrement, car les membres, venant de subir la sélection de l'examen médical, sont censés être et demeurer pendant un certain temps en bonne santé. La moyenne des maladies n'a pas dépassé 4 semaines, et un bien petit nombre ont duré au-delà de 10 semaines, ce qui prouve qu'une surveillance assez sévère a été exercée dans l'administration de cette caisse, car ici encore plus qu'ailleurs peuvent se glisser des abus mettant en danger sa bonne administration. Sans vouloir faire de propagande en faveur d'un système plutôt que d'un autre, vous me permettez de vous donner mon opinion d'après l'expérience et l'étude sur la valeur de la caisse des malades, telle qu'elle existe dans notre association. Il serait trop long de vous énumérer tous les avantages qui peuvent militer en faveur du système présent, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'avec la caisse des malades administrée par les cercles, vous intéressez les membres à se choisir de bons sujets, comprenant qu'eux aussi se trouvent obligés de prendre une large part de responsabilité en ce qui concerne la caisse des malades. Par là, vous assurez aussi le succès de votre caisse de dotation. Les cercles étant intéressés à payer leurs malades le moins longtemps possible, il s'en suit que la caisse est mieux surveillée, les malades plus souvent visités et mieux soignés, et par là vous fermez la porte aux abus sans nombre qui peuvent se commettre. Je n'ai pas de doute qu'avec quelques modifications que pourra vous suggérer votre comité de législation, vous rendrez cette caisse aussi parfaite que possible.

SUGGESTIONS

La charge de médecin reviseur est d'une telle importance et présente une responsabilité tellement grande qu'il est souvent très difficile et fort embarrassant pour le titulaire de rendre justice dans certains cas. Il se présente souvent des circonstances où l'intérêt général de la Société au point de vue médical est tellement nécessaire, qu'il serait bon de voir discuter ou décider ces faits par un corps choisi à cet effet. En conséquence, vous me permettez de vous soumettre le projet de formation d'un bureau médical composé de trois membres de la profession. Ce bureau aurait la haute surveillance du département médical et s'occuperait des intérêts généraux de l'association au point de vue de la santé. Il ferait au Bureau Exécutif les suggestions qu'il croirait nécessaires, soit pour l'admission des membres, pour les professions réputées dangereuses, des conseils à donner aux médecins examinateurs et des précautions à prendre en temps d'épidémie.

THEO. CYPHOT,

Médecin-en-chef.

Idées et Suggestions

Sous ce titre nous recevons une longue et très jolie correspondance d'un sociétaire bien connu dans le monde des lettres. Nous aurions voulu pouvoir la reproduire en entier, car les idées qu'elle renferme sont vraies et pratiques, mais l'espace restreint dont nous disposons, nous force à ne publier que la partie essentielle de ce travail méritoire. L'auteur, nous le croyons, acceptera notre excuse d'autant plus volontiers que nous partageons quelques unes de ses vues sur ce point. Hélas ! a-t-il pensé que son projet, tant beau qu'il soit, sera mis à exécution ? Notre peuple est malheureusement (sauf de nobles exceptions) apathique du haut en bas de l'échelle sociale. Nos hommes instruits, pour la plupart, sont indolents et la masse ne se dérange pas facilement pour acquérir des idées nouvelles. Pour réussir il faudrait trouver des travailleurs de la pensée bienveillants et des auditeurs avides et capables d'apprécier les efforts tentés pour leur inculquer des notions utiles.

Jusqu'à ce jour les essais de ce genre n'ont pas complètement réussi. Cependant il ne faut pas désespérer puisqu'il y a eu succès partiel. En tous cas il n'y a pas de doute que notre jeune et puissante société renferme les éléments nécessaires pour mener à bien telle entreprise.

N. D. L. R.

« Je vais suggérer ce qui, d'après moi, contribuerait à rendre les assemblées de nos Cercles plus intéressantes et qui engagerait les membres à y assister plus régulièrement. »

Tous les Cercles de l'*Alliance Nationale* sont composés de personnes intelligentes. Dans chaque Cercle on rencontre, à coup sûr, un médecin, un marchand, un notaire, un avocat et des artisans. Toutes ces personnes ont ou doivent avoir à cœur de s'instruire et de faire part à leurs semblables de leurs connaissances et de les en faire bénéficier.

Je me demande s'il ne serait pas de l'esprit de l'*Alliance Nationale* et s'il n'entrerait pas dans son programme qu'il y eût dans chaque Cercle à chaque assemblée une personne qui se chargerait d'intéresser et d'instruire les membres ?

On y arriverait au moyen de conférences ou de soirées artistiques ou musicales. L'idée, après tout, n'est pas neuve, quelques Cercles de ville l'ont déjà mise à exécution. Je parle surtout pour les Cercles de la campagne, où l'on s'ennuit. Il me semble que ce serait le moyen de rendre attrayantes nos assemblées et de forcer en quelques sortes tous les membres à y assister.

Ce résultat serait facilement obtenu si chaque membre du Cercle voulait s'en donner la peine. Un soir, par exemple, un membre serait invité à donner une conférence sur un sujet de son choix : s'il est médecin,

il parlerait médecine et ferait connaître les lois de l'hygiène, si utiles à tout le monde, ou un autre sujet qu'il préférerait ; pour une autre séance, le marchand ou le commis serait engagé à donner la composition, la culture, la fabrication, la provenance de telle ou telle marchandise ; un avocat ou un notaire ferait connaître certaines lois en rapport avec tel ou tel cas ; l'instituteur, une autre fois, parlerait géographie : faisant savoir à ceux de ses auditeurs qui l'auraient oublié les bornes d'un pays quelconque, sa population, son étendue, sa langue, ses usages, ses mœurs, son climat, etc. ; une autre fois, un artisan serait prié de dire de quelle manière il fait le tannage d'une peau, la confection d'une machine quelconque, d'où viennent ses matériaux, leurs prix, leurs usages généraux, etc.

Ainsi, celui qui serait chargé de parler serait par le fait même obligé d'étudier un sujet de conférence et tous les membres du Cercle qui seraient assez intelligents pour aller l'entendre ne manqueraient pas de retirer de ces études des connaissances utiles ; les assemblées des Cercles de l'*Alliance Nationale* seraient plus intéressantes, plus instructives et tout le monde en bénéficierait.

Dans les grandes circonstances, le Cercle pourrait organiser une soirée dramatique, musicale, artistique, et là encore, tout en prenant l'initiative d'un magnifique moyen de se faire connaître et apprécier, il pourrait percevoir des sommes qui lui permettraient de se payer le luxe d'un banquet, une excursion, ou encore — et ce serait inappréciable — la création d'une bibliothèque où chacun des membres pourrait se procurer pour les longues veillées de la froide saison quelques bons et beaux livres, des journaux, des revues, etc., etc.

Je félicite les Cercles qui ont déjà commencé à se rendre utile et je ne peux qu'engager les autres à en faire autant. Que l'émulation s'y mette et lorsqu'un Cercle aura un conférencier réellement capable d'intéresser par une bonne étude, que autres l'invitent, ce conférencier, et bénéficiant aussi de sa science.

Ce qu'il faut de notre temps, ce sont des principes solides, un courage à toute épreuve, une science profonde.

J. T. O. SAUCIER.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE HOCHELAGA, No 29.

Le vingt octobre dernier, dans la salle du marché, coin des rues Ste-Catherine et Désery, avait lieu le grand banquet donné par les sociétés de bienfaisance d'Hochelaga, comprenant le Cercle Hochelaga, No 29 de l'*Alliance Nationale*, et la Cour Hochelaga, No 214 des Forestiers Catholiques.

Un magnifique succès a couronné les efforts des vaillants organisateurs de ce banquet, puisque au-delà de cinq cents convives se pressaient dans la salle décorée avec goût. Nous devons donc des félicitations à tous, spécialement à MM. C. Dignard, Jos. Chartier et les autres membres du comité d'organisation représentant l'*Alliance*, tels que MM. Jos. Patenaude, W. Desjardins, R. Dufresne, F. Lambert, L. Levesque et A. Chagnon.

Le banquet était présidé par M. A. Charest, des Forestiers Catholiques, ayant à ses côtés l'honorable M. Robidoux ; M. l'abbé Lepaillier ; M. l'avocat A. C. Pelletier, ancien député ; M. le Dr Cypriot, médecin en chef de l'*Alliance* ; M. le Dr Garceau, mé-

decin et président du Cercle Hochelaga; M. A. Gibeau H. V. C. R. des C. O. F.; M. A. Bleau, maire de Maisonneuve, etc., etc.

Au chapitre des santés, M. l'abbé Lepaillleur répondit à la santé : Les sociétés sœurs, avec cette éloquence qui fait de lui un de nos pasteurs les plus écoutés. Notre ami et distingué confrère H. Garceau, M. D.; M. le Dr Baril, de la C. M. B. A. et M. D. A. Gibeau, des C. O. F., répondirent à la santé: Les sociétés catholiques de bienfaisance d'Hochelaga. A la santé : Nos hotes, répondirent l'hon. Robidoux et M. A. C. Pelletier, dans des bijoux de discours très applaudis. M. l'avocat Cédras, enfin, répondit à la santé : Les dames, avec beaucoup de talent.

Comme le discours de M. le Dr Garceau intéresse particulièrement les membres de l'Alliance nous en publierons des extraits dans un prochain numéro.

En outre du banquet il y eut un concert où se sont faits remarquer Melle Toupin au piano, et Mme Vinet dans son chant de l'*Ave Maria*, puis M. M. Langlois dans un morceau de chant avec accompagnement de piano.

Certes nos amis d'Hochelaga doivent être fiers de leur Cercle et de l'encouragement qu'ils ont reçu, mais nous nous rendrions coupable d'une faute grave si nous ne présentions pas humblement nos plus sincères remerciements aux dames qui ont bien voulu aider à l'organisation et rehausser l'éclat de cette belle fête par leur présence à cette remarquable soirée.

CONDOLÉANCES

CERCLE STE-MARTINE, No 45.

A la séance du 9 novembre, il a été proposé par Edouard McGowan, secondé par Israel Laberge, et adopté par tous les membres présents : "Que les membres du Cercle Ste-Martine, No 45, ont appris avec regret la mort de leur confrère Chs. Lapensée, et que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille du défunt et aux journaux."

ARMAND MCGOWAN,
Sec.-Archiviste.

CERCLE DORVAL, No 4.

A une assemblée régulière du Cercle, les résolutions suivantes ont été prises :

Proposé par M. Rémi B. Décary, Sec.-Arch. et M. Georges Tardif, Com.-Ord. et adopté à l'unanimité.

Que les membres du Cercle Dorval No 4, ont appris avec une vive douleur la mort de M. Gabriel Lefebvre, oncle de notre Président M. Jos. B. Lefebvre, et lui offrent leurs sincères condoléances ainsi qu'à la famille.

Proposé en outre par MM. Gervais, B. Décary, Sec.-Fin., M. Adélar Laframboise, Vice-Président, et C. C. Décary.

Que copie de la présente soit transmise à la famille, à la presse et la Revue de l'Alliance Nationale.

Par ordre,

M. ADÉLARD LAFRAMBOISE, Vic.-Prés.

M. R. B. DECARY, Sec.-Arch.

Dorval, 15 octobre 1896.

Echos de la Convention

CAISSE DES MALADES

GRUPE DE CERCLES FONDÉS EN 1893,

Extrait des Documents soumis

CERCLE ST-JOSEPH, No 1.

Fondé le 24 mai 1893, ce Cercle comptait 118 membres en règle au 1er juin dernier, sur lesquels 78 étaient inscrits à la Caisse des Malades.

Depuis sa fondation cette Caisse a réalisé une recette totale de \$990.13. Pendant ces trois années, 23 de ses membres ont été malades, — c'est une forte proportion, — 16 l'ont été pendant moins de 5 semaines chacun et ont touché une somme totale de \$174.80, 4 autres l'ont été plus de 5 et moins de 10 semaines et ont reçu \$136.42, les 3 autres l'ont été plus de dix semaines chacun et ont touché \$218.20. Ce qui représente un déboursé total de \$554.42, en ajoutant les \$25.00 payés pour frais funéraires pour les opérations des trois années.

Les opérations du Cercle se sont soldées par un surplus de \$435.71 dans sa Caisse des Malades. Réserve par tête, \$5.58.

CERCLE MONT-ROYAL, No 2.

Fondé le 11 mai 1893. Effectif, 30 membres au 1er juin 1896. Inscrits Caisse des Malades 98. Recettes, \$1,057.91. Malades, 23 dont 19, moins de 5 semaines, ont touché \$146.87; 3 de 5 à 10 semaines ont reçu \$96.12, et 1 de 20 semaines \$100.00. Frais funéraires, \$25.00. Somme totale payée \$377.99. Capital disponible \$689.92. Réserve par tête, \$7.04.

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Fondé le 16 mai 1893. Effectif, 113 membres au 1er juin 1896. Inscrits Caisse des Malades, 72. Recettes, \$1,029.11. Malades, 35, — très forte proportion, — dont 24, moins de 5 semaines, ont touché \$280.64; 8 de 5 à 10 semaines, \$236.72, 3 plus de 10 semaines, \$247.13. Somme totale payée \$764.49. Capital disponible \$264.62. Réserve par tête, \$3.68.

CERCLE DORVAL No 4.

Fondé le 6 juin 1893. Effectif, 42, inscrits Caisse des Malades 35. Recettes, \$382.93; 8 malades, dont 6 moins de 5 semaines, \$81.35; 2 de 5 à 10 semaines, \$92.92. Déboursés \$174.27. Capital disponible \$208.66. Réserve par tête, \$5.96.

CERCLE VILLE-MARIE, No 5.

Fondé le 18 juin 1893. Effectif, 71, inscrits Caisse des Malades 57. Recettes, \$851.22; 15 malades, dont 9 moins de 5 semaines, \$85.50; 4 de 5 à 10 semaines, \$120.00; 2 plus de 10 semaines, \$124.43. Déboursés \$379.93. Capital disponible \$471.29. Réserve par tête, \$8.27.

(A Suivre)

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts auprès des cercles ci-après dénommés, les confrères dont les noms suivent : MM. J. A. Monette-dit-Boismenu, auprès du Cercle Ste-Thérèse; J. O. Poitras, auprès du Cercle Mascouche; Pierre Picard, auprès du Cercle Sacré-Cœur.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 30 septembre 1896

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 Août 1896.....	\$56,720.53
Produit des Contributions de Septembre 1896.....	3,390.51
	<u>\$60,111.04</u>

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	169.52
Par balance au 30 septembre 1896	59,941.52
	<u>\$60,111.04</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$59,941.52
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	45.19
	<u>\$59,986.71</u>

PLACEMENTS DES FONDS.

Fabrique.....	\$ 5,700.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires.....	37,400.00
La Banque Jacques-Cartier.....	6,219.00
En mains.....	541.02
	<u>\$59,860.02</u>

Cercles, etc.—Excédant des sur- plus sur les déficits de remises effectuées.....	126.69
	<u>\$59,986.71</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	N ^o	Approuvé par Cercles.
F. N. Belleau...	Sec.-Fin.	N.D. de		
P. R. Merizzi...	"	Lourdes	104	26 juillet 96
R. Fortin.....	Trésorier	St-Cyprien...	107	3 août 96
		"	...	3 août 96

MORTALITÉ

- No 23.—CHS. FOUCAULT, 51 ans, admis dans le Cercle St-Henri, No 12, le 22 mars 1894, est décédé d'anémie maligne et asthénie cardiaque le 23 avril 1896.
Bénéficiaires—Héritiers légaux, \$1000.
- No 24.—VITAL LEFORT, 41 ans, admis dans le Cercle Beauharnois, No 3, le 16 mai 1893, est décédé d'un accident le 26 août 1896.
Bénéficiaires—Héritiers légaux, \$500.
- No 25.—DOSITHÉ DUMOUCHEL, 24 ans, admis dans le Cercle Salaberry, No 34, le 29 juin 1894, est décédé d'inflammation des ganglions le 2 septembre 1896.
Bénéficiaire—Ovide Dumouchel, son père, \$1000.

Cartes de cercles

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal
Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond; Sec. Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec. Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. E. Larin 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde
S. P. G., H. Monette, 1864 Quessel; Prés. Alex. Montbrand, 345 Delisle; Sec. Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec. Fin., S. Legault, 164 Quessel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois
S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutre; Sec. Arch., P. Parent; Sec. Fin., André Leduc, jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier
S. P. G., Benj. Lefebvre; Prés., J. B. Lefebvre; Sec. Arch. Rémi Décaray; Sec. Fin., Gervais Décaray; Méd.-Exm., P. A. Va lois (Lachine). Réunions, 2e vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal
S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St-Henri; Sec. Arch., J. N. Marcil, 1149 St-Jacques; Sec. Fin., Joseph Sawyer, 467 St-Antoine, Westmount; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal
S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario; Prés., M. Ferras, 433a Dorchester; Sec. Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario; Sec. Fin., E. Bouthiller, 200 Amherst; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE
S. P. G., Am. Charet; prés., Ls. Michaud; sec. arch., M. C. Bezner; sec. fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; prés., J. E. Clément, 363 Berri; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy; Méd.-Exm., F. Jeanotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier
S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal
S. P. G., L. N. Delorme, M. B., 347 Centre; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Belleis, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. N. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri
S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Emélie; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot
S. P. G., J. E. Marcie, E. L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcie; Méd.-Exm., F. H. Daigault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Côteau Couc, Co Soulanges
Rvd. J. A. Lippe, S. P. G.; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette
S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth
S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Eug. Lavallée; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec
Rvd. J. D. Beaudoin, chapelaïn, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph Pouliot, 250 St-François; Méd.-Exm., J. A. Maroux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec
S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Cloutier, 355 St-Jean; Sec.-Fin., J. Cloutier, 355 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois
S. P. G., et S. F., J. T. Mollere; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jassin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DELA GARDE, I. Perrot, C. Vandreuil
S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke
S. P. G., C. H. Langlois; prés. Rvd. J. A. Lafèvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE
S. P. G., P. Joubert; Prés., J. Ouimet; Sec.-Arch., J. R. Deschambault; Sec.-Fin. et Méd.-Ex. Ed. Roy.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., J. A. Monette dit Boismeru; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanche, salle I. Mathieu, 3.30 hrs p. m.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., Marc Trottier, 21 Moreau; prés., J. H. Garceau, 164 Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 2085 Desery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Rvd. L. J. Lonzon, curé; S. P. G., J. O. Poltras; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poltras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., A. Melancon; Méd.-Exm., E. G. Courteau; Réunions, dernier dimanche apres vePRES à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archaaska
1er Prés. Hon. Rvd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon. Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., F. E. Poltras; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., D. P. A. Brassard. Réunions, 1er dimanche du mois, apres vPRES.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., S. Thibodeau; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.

No 37—CERCLE CONTRECEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exam., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rév. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 1er dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exam., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., J. U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, ecole No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr. E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. E. Lachapelle, N. P., 716 Ste-Catherine; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Dufresne; méd.-exam., F. Lefils, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., Jos. Lambert, 357 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 838 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateaugay
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec. arch., Z. Beaugrand; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
S. P. G., E. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Hamelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 1er et 3e tundi, Salle St-Pierre, 1079 de Montigny.